



**COLLECTIF DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES
DES CÔTES DE PENTHIÈVRE ET D'ÉMERAUDE**

Association de Défense du Site de Lancieux et de la Baie de la Beaussais (ADSLB) • Association pour la Protection des Sites d'Erquy et Environs (APSEE) • Association pour la qualité de la vie à Pléneuf-Val André (AVA) • Bien Vivre à Plurien (BVAP) • Fédération des associations et des usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur (FAUR)

**FRÉHEL
ENVIRONNEMENT**



**ENQUÊTE AUPRÈS DES FUTURS ÉLUS
PROJET DE CENTRALE ÉOLIENNE EN MER BAIE DE SAINT-BRIEUC**

1. Bon nombre de collectivités territoriales, d'organisations économiques, ainsi que l'exploitant Ailes Marines communiquent sur le projet de parc éolien en baie de St-Brieuc comme si ce projet était acquis, alors que :
- le projet a été décidé sans études préalables sur les impacts environnementaux,
 - le Débat public (mars-juillet 2013) s'est déroulé avant les résultats des études d'impacts,
 - l'enquête d'utilité publique ne commencera que fin 2014,
 - les conclusions des études d'impacts (définies, financées, diffusées par Ailes Marines qui a choisi ses sous-traitants), ne seront connues pour certaines qu'après les dates d'obtention des autorisations de construction.

En tant que maire ou futur élu, diriez-vous que ce protocole est :

- Tout à fait rassurant ()
- Plutôt rassurant ()
- Plutôt inquiétant ()
- Tout à fait inquiétant ()
- Ne se prononce pas..... ()

2. Aréva et Ailes Marines annoncent 2000 emplois industriels environ dans le grand ouest pour la phase de fabrication et de construction, dont 1000 emplois en Bretagne, pour 100 éoliennes en projet à ce jour. Ces emplois n'ont fait l'objet d'aucun engagement contractuel.

Le rapport de la Cour des Comptes de juillet 2013, sur la politique de développement des énergies renouvelables, attire l'attention sur le fait que les promesses d'emplois des promoteurs éoliens ne sont pas à ce jour démontrées et se basent sur des plans de charge peu réalistes.

D'autre part les emplois bretons reposent sur la réalisation à Brest de fondations métalliques appelées « jackets ». A ce jour, le choix des fondations n'est toujours pas arrêté, et pourrait être des « mono-pieux » en béton.

D'après vous, les chiffres d'emplois industriels annoncés par Areva et Ailes Marines seront respectés :

- Certainement ()
- Probablement ()
- Probablement pas ()
- Certainement pas ()
- Ne se prononce pas ()

3. Après le Sénat, l'Assemblée Nationale, la Cour des Comptes, le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective, le Gouvernement s'inquiète de la rentabilité et des coûts réels, directs et indirects, des énergies nouvelles renouvelables (ENR) dont l'éolien en mer.

Quatre ministres en exercice (Economie, Budget, Redressement productif, Environnement) viennent de demander (14 février 2014) une étude prospective sur la production et les coûts réels des ENR, les pouvoirs publics ayant besoin d'une expertise et d'un guide de politique publique.

La Cour des Comptes dans son rapport de juillet 2013 préconise l'arrêt des nouveaux projets éoliens en mer dans l'attente d'y voir plus clair.

Par ailleurs concernant le projet de la baie de St-Brieuc, des spécialistes et scientifiques ont établi que :

- la production électrique effectivement utilisable (consommée) de la centrale éolienne de la baie de St-Brieuc ne représentera qu'environ 16% de la puissance installée.
- d'autres solutions moins coûteuses existent en Bretagne (Biomasse, Biogaz)
- l'autonomie électrique de la Bretagne est un « leurre ». a fortiori lorsqu'elle est basée à plus de 85% sur des énergies non pilotables, intermittentes (77% éolien),
- la France est en surproduction électrique.

Pensez-vous que les résultats de ces rapports, études et controverses, auront un impact ou non sur la réalisation du projet éolien en baie de St-Brieuc ?

- Oui, vont retarder le projet ()
- Oui, vont modifier le projet..... ()
- Oui, vont arrêter le projet ()
- Non, n'auront pas d'impact sur le projet....()
- Ne se prononce pas..... ()

4. Par son arrêt du 19 décembre 2013, la Cour de Justice Européenne a déclaré illégal le rachat obligatoire et préférentiel de l'électricité éolienne et photovoltaïque imposé à EDF par l'Etat Français, à des prix fixes hors concurrence pour des technologies qui ne sont plus nouvelles depuis longtemps.

Le système de refacturation à l'utilisateur par le biais de la CSPE, contribution que chacun paie sur ses factures d'électricité, a été également remis en cause comme étant un impôt déguisé.

Pensez-vous que cette décision de la Cour de Justice européenne aura ou pas un impact sur la réalisation du projet éolien en baie de St-Brieuc ?

- Oui, va retarder le projet ()
- Oui, va arrêter le projet ()
- Non, n'aura pas d'impact sur le projet ()
- Ne se prononce pas()

5. Dans la production d'électricité, l'objectif du Gouvernement est de réduire à terme la part du nucléaire de 74 à 50 %, et de monter la part des énergies renouvelables à 23%.

Il est aujourd'hui admis que la mise en place de ce 'Plan électrique Energies renouvelables' impliquera dès 2020, une augmentation des tarifs d'électricité d'au moins 50%.

Cette augmentation vous semble-t-elle acceptable pour la compétitivité des entreprises ?

- Oui, tout à fait acceptable ()
- Oui, plutôt acceptable ()
- Non, plutôt pas acceptable ()
- Non, pas du tout acceptable ()
- Ne se prononce pas ()

Cette augmentation vous semble-t-elle acceptable pour le pouvoir d'achat des consommateurs ?

- Oui, tout à fait acceptable ()
- Oui, plutôt acceptable()
- Non, plutôt pas acceptable ()
- Non, pas du tout acceptable()
- Ne se prononce pas()

6. Le projet de la baie de Saint-Brieuc tel que prévu aujourd'hui :
- 100 éoliennes de 175 m de haut (7,5 fois la hauteur du phare du Grand Léjon),
 - une emprise maritime de 80 km²,
 - des forages en mer pour les fixations, pour la station en mer et le réseau électrique,
 - une liaison vers la terre de 225 000 Volts, l'atterrage à Erquy par traversée de la plage de Caroual, à 1m50 sous terre, à proximité des habitations et des aires de jeux
 - des travaux pendant près de 5 ans,
 - une durée d'exploitation de 20 années et le démantèlement du parc à cette issue.

Pensez-vous que cette réalisation, dont le budget global s'avère particulièrement élevé, aura à terme un impact positif, un impact négatif, ou pas d'impact du tout sur :

	Très positif	Plutôt positif	Pas d'impact	Plutôt négatif	Très Négatif	Sans opinion
Les emplois dans les Côtes d'Armor	1	2	3	4	5	6
La qualité de vie des habitants	1	2	3	4	5	6
La venue des touristes	1	2	3	4	5	6
La présence des oiseaux marins	1	2	3	4	5	6
La richesse et la diversité de la pêche	1	2	3	4	5	6
Les activités de plaisance	1	2	3	4	5	6
La beauté des plages	1	2	3	4	5	6
La valorisation de l'image de la baie	1	2	3	4	5	6
Le dynamisme de votre commune	1	2	3	4	5	6

7. Si ce projet est mené à terme, sur toute la Côte d'Emeraude, on ne verra plus jamais un coucher de soleil sur la mer avec un horizon vierge.

Parmi les phrases suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à votre opinion ?

- C'est sans importance, les paysages doivent évoluer..... ()
- C'est important, mais il faut faire des sacrifices pour l'énergie éolienne ()
- C'est très important, il n'est pas admissible qu'on détruise un patrimoine naturel et identitaire ()
- Ne se prononce pas..... ()

8. **En tant que Maire avez-vous été consulté par les services préfectoraux et/ou administratifs locaux (régionaux) sur le choix de la zone éligible à l'éolien en baie de Saint-Brieuc (180 km²) ?**

- Oui ()
- Non ()

9. **Si vous n'êtes pas Maire : D'une façon générale, estimez-vous avoir été suffisamment informé sur ce projet ?**

- Suffisamment ()
- Pas suffisamment ()
- Pas du tout ()

10. Le projet a-t-il fait l'objet d'une information, d'une discussion ou d'une délibération du conseil municipal de votre commune ?

- Information ()
- Discussion ()
- Délibération ()
- Ne sait pas ()

11. Pour finir, vous-même, êtes-vous favorable ou non, à l'installation de la centrale éolienne en baie de Saint-Brieuc ?

- Oui, favorable ()
- Non, pas favorable ()
- Je ne sais pas encore ()

12. Pour quelles raisons êtes-vous favorable/défavorable à ce projet ?

Pour des raisons d'ordre ... (*Plusieurs réponses possibles*)

- Economiques ()
- Ecologiques ()
- Energétiques ()
- Paysagères ()
- Touristiques ()
- Autres raisons () Précisez lesquelles : -----
.....
.....

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous répondre.

Ce questionnaire complété est à renvoyer avant le 17 Mars 2014.
A l'adresse postale suivante : CAPE - C/o APSEE – 8, rue des Côtiers – 22430 ERQUY
Courriel : cape22430@gmail.com - Tél : 06. 88. 93.77.74

CAPE

**Collectif des Associations Environnementales
des Côtes de Penthièvre et d'Émeraude**

ADSLB - 22770 LANCIEUX

(Association de Défense du Site de Lancieux et de la Baie de la Beaussais)

APSEE - 22430 ERQUY

(Association pour la Protection des sites d'Erquy et Environs)

AVA - 22370 PLÉNEUF-VAL ANDRÉ

(Association pour la qualité de la Vie à Pléneuf-Val André)

BVAP.-.22249 PLURIEN

(Association Bien Vivre à Plurien).

FAUR - 35730 PLEURTUIT

(Fédération des associations et des usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur)

avec

ASSOCIATION FRÉHEL ENVIRONNEMENT - 22240 FRÉHEL

ASSOCIATION GARDEZ LES CAPS - 22240 PLÉVENON